

LA CRISE

N°24, Septembre 2013

Numéro spécial *bail-in*

Lettre plus ou moins trimestrielle, gratuite et sans abonnement !

Opération Jivaro : Bienvenue chez les réducteurs de dépôts

Résumé : Une récente proposition de directive européenne officialise ce qu'on pouvait anticiper depuis l'épisode chypriote. En cas de défaut bancaire, au même titre que les actionnaires, les porteurs d'obligations et les créanciers divers, les déposants seront mis à contribution, au-delà d'un certain seuil de dépôts, actuellement (mais pour combien de temps ?) fixé à 100.000 €. On assiste ainsi à un véritable paradoxe de la liquidité : pendant que les Banques Centrales en créent à tire-larigot... on menace les déposants d'une confiscation de leurs propres liquidités. Y-a quelque chose qui cloche là-dedans... allons y voir immédiatement !



Le prochain logo de votre banque ?¹

1. L'actualité de demain : entre *bail-in*, *bank run* et *corralito*.
2. Et mes sous dans tout ça : aux bons soins de Confucius !

p. 3
p. 10

¹ Source photo : <http://www.educol.net/photo-hutte-indienne-i7007.html> Je demande pardon aux indiens Jivaro ainsi injustement associés aux pires turpitudes bancaires ! Puisse la Pachamama les en préserver à tout jamais.

Cet été, pendant que je travaillais à cette lettre, peut-être mes lecteurs les plus aisés ont-ils fréquenté des restaurants étoilés : une, deux ou trois étoiles ? J'espère qu'à cette occasion ils n'ont pas commis l'impardonnable erreur, au risque qu'un doute sournois ne leur coupe l'appétit, de se poser la question du nombre d'étoiles qui serait attribué à leur banque si un classement indépendant pouvait en être fait. Certes, il y a encore quelques années, cette question était sans importance : j'étais monobancarisé au Crédit Lyonnais lorsqu'il a été au bord de la faillite (1993), mais cela ne m'a jamais empêché de dormir, comme tout client du Lyonnais d'ailleurs, tant il était évident que rien n'affecterait les déposants. Aujourd'hui, en Europe au moins, la donne a changé et les déposants européens n'ont pas fini d'être attentifs aux rumeurs plus ou moins fondées sur la situation leur banque et de se retourner dans leur lit en se demandant s'il leur faut quitter cette banque. Comment en est-on arrivé là ?

Si l'essentiel de ce numéro va être focalisé sur la menace qui pèse sur les déposants, la compréhension profonde de cette menace suppose de la replacer dans le cadre d'une Opération Jivaro beaucoup vaste. Pour restaurer la confiance dans le secteur bancaire et financier, deux options étaient possibles : celle d'une véritable reconstruction (d'inspiration Glass-Steagall) qui aurait pu se conjuguer avec le redressement de l'économie réelle mais qui aurait mis à mal le pouvoir et la richesse de la ploutocratie financière ; et celle d'un rafistolage, qui semble privilégiée, passant par la réduction de la taille des bilans bancaires (et donc des crédits accordés = financement de l'économie) pour ramener les ratios des actifs sur les fonds propres à des niveaux plus présentables (faute d'avoir la possibilité d'augmenter les fonds propres eux-mêmes, par manque de volontaires pour le suicide de leur capital) mais surtout évitant de poser la question du pouvoir dans le monde financier et de la captation de rémunérations qui confinent au délire. Cette Opération Jivaro se fait aux dépens de l'économie réelle qui peine à se financer, stagne ou décline, limitant ainsi les ressources fiscales d'Etats déjà très endettés, rendant inévitable l'épisode Jivaro II qui sera celui des défauts souverains (réduction unilatérale ou concertée de la dette souveraine... pas seulement dans la périphérie européenne) et conduisant à l'épisode Jivaro III qui sera celui de la réduction sévère des patrimoines induit par Jivaro II (fonds de pension, assurance-vie, plan d'épargne...) qui pénalisera à nouveau l'économie réelle via, notamment, la réduction du pouvoir d'achat des retraités. Le choix entre rafistolage et reconstruction s'est fait dans les couloirs des institutions nationales et internationales, sous le poids des lobbys concernés. Mais c'est en toute transparence que nous allons en vivre les conséquences qui pourraient bien aller (en version extrême, évitable ?) jusqu'à un effondrement majeur des sociétés occidentales.

Nous commencerons notre 24^e périple de Crise (6 ans déjà ; j'ai écrit le n°1 fin d'été 2007) en décortiquant le nouveau mode européen de résolution des défauts bancaires qui ne fait que symboliser une décennie perdue dans la régulation bancaire et financière. De là nous passerons et terminerons par notre rubrique « Et mes sous dans tout ça », placée, cette fois – ci, sous les auspices du vénérable Confucius. Exceptionnellement, il n'y aura pas de coin de l'intello : l'intello est en vacances... dit-il, mais, en fait, je crois plutôt qu'il a peur de se comparer à Confucius, ce que je peux comprendre, sachant qu'il n'a pas encore atteint un tel niveau de sagesse... et ce n'est pas demain la veille, car l'actualité lui inspire plus la hargne qu'elle ne lui suggère l'ataraxie !

1. L'actualité de demain : entre *bail-in*, *bank run* et *corralito*

Connaissez-vous le *bail-in* ? Vous croyez peut-être que c'est la dernière danse à la mode dans les boîtes de nuit du Pays Basque, de Biarritz à Donostia, du Blue Cargo au Bataplan ! Eh non... vous confondez probablement le mot anglais *bail* (caution, garantie) et le mot espagnol *baile* (danse). Encore que l'idée de la danse ne soit pas si éloignée de la bonne réponse... car c'est bien d'un changement de pied qu'il s'agit, et puis, finalement, on n'est pas très loin non plus d'une danse du scalp... dont les premières victimes ont été les déposants chypriotes qui avaient eu la malheureuse idée, une malheureuse fin de semaine, d'avoir plus de 100.000 € dans une banque : peut-être avaient-ils structurellement une telle somme ou beaucoup plus (ce n'est ni interdit ni honteux !), peut-être étaient-ils en attente d'investissement (suite à un héritage ou une vente immobilière), peut-être s'agissait-il de la trésorerie d'une entreprise... allez savoir !

Changement de pied assurément, car il s'agit d'un renversement complet d'attitude des autorités européennes face aux perspectives de renflouement des banques en difficulté. De Dexia à Chypre, deux poids, deux mesures... soit le passage du *bail-out* au *bail-in*.

Un *bail-out* d'une banque est un sauvetage organisé de l'extérieur (*out*) par un ou plusieurs intervenants (Etat, Banque Centrale, Institution Internationale) qui vont apporter des fonds permettant à cette banque de restaurer sa solvabilité, c'est-à-dire d'honorer ses engagements, de ne pas tomber en défaut de paiement. Les divers créanciers de cette banque ne sont pas mis à contribution, et encore moins les déposants. La Banque franco-belge Dexia a ainsi été renflouée dans la logique du *bail-out*, par les Etats français et belges, c'est-à-dire, en dernier ressort, les contribuables des deux pays.

Dans le *bail-in*, le sauvetage commence par la mise à contribution des agents internes (*in*) à la structure qui participent donc au processus de resolvabilisation, comme cela vient d'être inauguré à Chypre. Pour la Zone Euro, ce n'est qu'une fois ces agents internes mis à contribution que les mécanismes de solidarité européens en cours de mise en place pourront intervenir. Les modalités techniques des *bail-in* sont encore très floues et suscitent des débats pointus, de techniques financières ou de droit de la propriété, qui sont hors du champ de mes compétences et donc de mes explications. De plus, les modalités proposées en Europe sont d'une complexité extrême, distinguant entre des créances protégées de tout prélèvement et des créances soumises à des prélèvements différenciés (voir un court article dans la [Revue Banque](#), très clair ; plus technique un [article dans Les Echos](#), si vous êtes vraiment très motivés, ou pire, allez lire la proposition de directive européenne, voir le lien plus loin, en page 7) Concrètement, ces modalités devraient se traduire par une grande dilution du capital de la banque : la transformation des créances et de la part des dépôts confisquée en titres bizarroïdes, plus ou moins assimilables à des actions (donc non remboursables) mais sans droit de vote, qui pourraient ensuite être cotés en bourse et donc probablement être revendus sur un marché secondaire : rien n'est encore très bien défini, dans l'état de mes informations, en cette mi-août de torpeur estivale. Encore plus concrètement, pour ce qui concerne la grande

majorité des quelques milliers de lecteurs de cette lettre, simples particuliers détenteurs de dépôts, un *bail-in* devrait se traduire par l'évaporation d'une fraction de vos dépôts (ne croyez pas dur comme fer à la garantie des 100.000€, j'y reviens plus loin) et le crédit sur un compte-titres d'un pseudo droit (encore mal défini) sur les actifs de la banque, source inévitable de nombreux contentieux qui devraient donner beaucoup de travail aux tribunaux dans les années à venir ! Le droit bancaire a des beaux jours devant lui, conseil aux jeunes étudiants en droit !

A priori, le *bail-in* peut sembler une bonne idée : plutôt que de mettre à contribution les contribuables (si les Etats renflouent) ou de surdimensionner la création monétaire de la Banque centrale (si c'est elle qui renfloue en montant au capital de la banque en difficulté), il peut sembler logique (et moral !) de commencer par faire payer les parties prenantes, jusqu'aux déposants. C'est, en réalité, une fausse bonne idée... qui frise la bêtise absolue. Tout joueur d'échec sait qu'avant de déplacer une pièce il faut anticiper la réaction de l'adversaire et imaginer les coups suivants. En matière de sauvetage bancaire c'est pareil, et le *bail-in* imprudemment étendu aux déposants va s'avérer être une machine infernale, bien pire que les bombes de Ravachol !

Rien à dire contre le traitement prévu pour les actionnaires et les détenteurs de créances : le risque est la contrepartie du droit de propriété qu'incarne l'action, ou des diverses créances rémunérées (dette obligataire, dette senior, dette subordonnée, dette mezzanine... oui, cette dernière existe pour de vrai, mon imagination ne suffirait pas à l'inventer !). Ce risque est rémunéré par des dividendes non connus à l'avance ou des intérêts stipulés à l'origine. Par contre, s'il est formellement vrai de dire que les déposants sont des créanciers de la banque (leurs dépôts sont inscrits au passif du bilan et n'appartiennent pas à la banque mais aux déposants), le dépôt constitue en réalité l'acte déclencheur du service que fournit la banque au déposant, service pour lequel elle se fait rémunérer directement (frais annuels sur les cartes bancaires, les chèques, commissions sur les transactions diverses) ou indirectement par la non rémunération de ces dépôts ou la faible rémunération des comptes rémunérés relativement aux taux versés aux apporteurs de capitaux. C'est bien pour cela que l'on dit d'un déposant qu'il est le client d'une banque, pas un créancier et encore moins un apporteur de capitaux. L'extension du *bail-in* aux déposants est donc logiquement peu appropriée. Mais, s'il n'y avait que cela... ce ne serait pas très grave, car l'absence de logique n'a jamais tué personne... sinon, il faudrait décupler la surface des cimetières ! Par contre, les enchaînements déclenchés par la mise en œuvre de *bail-in* étendus aux déposants pourraient bien se traduire par des événements de rue dont on sait comment ils commencent (des manifestations, avec des casseroles par exemple) mais dont on ne sait jamais comment ils se terminent : et, là, les morts pourraient bien être réels.

Le *bail-in* étendu aux déposants est une machine infernale en soi, bien avant les conséquences possibles de la colère des déposants spoliés, parce que sa simple perspective déclenche des stratégies défensives de la part des déposants inquiets (même s'ils ne sont pas dans la cible *in fine* concernée), stratégies qui vont introduire des éléments perturbateurs additionnels dans le système bancaire, obligeant les régulateurs à prendre de vitesse les déposants en limitant l'accès à leurs comptes : en clair, le *bail-in* étendu aux déposants appelle des *bank run* et des

corralitos. *Bank run* (panique bancaire ou ruée sur les banques) de déposants qui, à la moindre rumeur (le plus souvent infondée) sur la solidité de telle ou telle banque vont se précipiter pour retirer leurs dépôts et provoquer une insolvabilité grave qui n'existait probablement pas à l'origine ! Pour empêcher de tels comportements, les régulateurs (comprendre les banques centrales, les gouvernements...) seront obligés de limiter les retraits d'espèces et les mouvements bancaires, donc d'instaurer des *corralitos* comme ce fut fait en Argentine au début des années 2000 (lecture ou relecture obligatoire : LA CRISE N°16, [Tous argentins : bienvenue au corralito](#), juin 2011).

Néanmoins, une note d'optimisme, pour un universitaire comme moi : en dépit d'une situation budgétaire catastrophique qui ne permettra sans doute pas de leur offrir une bourse de thèse, les futurs doctorants en économie monétaire et en finance peuvent se réjouir. De nouveaux sujets sont en train d'émerger, de nouveaux concepts vont faire florès. Mes jeunes collègues vont pouvoir se faire un nom avec des articles novateurs. Je peux leur suggérer quelques pistes de recherche et ne leur demande simplement en contrepartie que de citer cette lettre dans leurs discours lors de la remise de leurs futurs Prix Nobel d'Economie (et de suggérer un menu avec foie gras de canard et cèpes, en mémoire de mes attaches de périgourdin croyant et pratiquant !), car nul doute que dans quelques dizaines d'années des Prix Nobel seront décernés autour des recherches engagées à partir des *bail-in*.

Piste N°1 : De l'illusion à la captation monétaire. L'illusion monétaire permet de faire avaler beaucoup de couleuvres aux épargnants. Tant qu'on ne touche pas au nominal (à la valeur numérique de leur épargne, exprimée en unités monétaires) ils peuvent éventuellement se permettre de fermer les yeux sur la perte de pouvoir d'achat, en se disant que « *un tiens vaut mieux que deux tu l'auras* » et que la monnaie reste le meilleur réservoir de valeur possible, même si le réservoir est un peu percé ! Désormais, le réservoir n'est plus seulement percé, il risque d'être siphonné par des tuyaux malveillants et la théorie de l'illusion monétaire cédera la place à la théorie de la captation monétaire !

Piste N°2 : La notion de perte en capital sur le cash. Jusqu'à présent le cash était considéré comme parfaitement sûr dans son expression nominale (1000 € aujourd'hui sur un compte en banque restent 1000€ demain, même si le pouvoir d'achat effectif – la valeur réelle- peut avoir diminué demain du fait d'une hausse des prix), donc non susceptible de perte en capital (ou de gain) comme cela peut advenir sur des titres financiers (actions, obligations...) au gré des fluctuations des marchés boursiers. Désormais, le *bail-in* induit introduit une nouveauté : 1000 € de dépôts aujourd'hui peuvent valoir demain 900, 750 ou 500 €, plus éventuellement un paquet de titres non désirés, cotés (ou plutôt décotés) sur un marché avec beaucoup de vendeurs potentiels (pressés de récupérer du cash) et peu d'acheteurs désireux de monter dans une telle galère. Le déposant a enregistré une perte en capital sur son cash. On n'arrête pas le progrès financier !

Piste N°3 : Nouvelles dimensions de la rupture du contrat de confiance entre les citoyens et la monnaie fiduciaire. La littérature économique et financière regorge de contributions autour de la fuite devant la monnaie fiduciaire. Cette fuite est généralement associée aux

processus inflationnistes et culmine dans l'analyse de l'hyperinflation allemande de Weimar. Grande nouveauté aujourd'hui : on va probablement assister à des processus de fuite devant la monnaie fiduciaire non plus par crainte de perte de pouvoir d'achat mais par crainte de confiscation pure et simple des avoirs.

Piste N°4 : liquidités et vases communicants. Beaucoup de commentaires inquiets ont été faits sur le caractère potentiellement inflationniste de la forte création de liquidités par les banques centrales. Il n'en a rien été jusqu'à présent et il n'en sera rien tant que ces liquidités resteront en dehors des circuits de l'économie réelle, alimentant simplement les fonds spéculatifs de l'économie casino. Mais nos dirigeants sont en train de mettre au point la parade absolue : compenser le surcroît de liquidités banque centrale en épongeant les liquidités des déposants dans les banques commerciales. Fallait y penser : génial, un régal pour économiste que cette transposition du principe des vases communicants au liquide... monétaire ! La physique a toujours fasciné les économistes.

Comment des responsables politiques ont-ils pu en arriver à un tel niveau de connerie pour avaliser le *bail-in* étendu aux déposants ? Si j'étais de tendance conspirationniste, je dirais qu'il s'agit d'un complot et je demanderais aux Renseignements Généraux de lancer une enquête sur les dangereux anarchistes (genre Michel Barnier ou Christine Lagarde) qui se cachent derrière les partisans du *bail-in* étendu aux déposants, sachant que c'est le meilleur moyen de détruire le système. Même en 68 on n'y avait pas pensé, même à Nanterre, même le 22 Mars... n'est-ce pas Dany ! Il est vrai que tu étais en socio, pas en économie ou en finance ! Mais je vais envoyer une lettre anonyme aux enquêteurs en leur conseillant d'aller voir du côté de Tarnac (village en Corrèze, connu pour le groupe anarchiste dit groupe de Tarnac) s'il n'y aurait pas de dangereux économistes dans leurs rangs qui, entre deux sabotages supposés de TGV, n'écriraient pas des articles favorables au *bail-in* en usurpant des titres imaginaires et en se réclamant d'institutions prestigieuses (du genre FMI, BCE, Commission Européenne, Bundesbank, Cour des Comptes, Cour Constitutionnelle de Karlsruhe ...), à moins qu'ils n'écrivent sous le pseudonyme de Troïka pour tromper nos fins limiers en orientant les recherches du côté du KGB ! Une chose est d'ores et déjà connue : leur chef est un ancien de l'ESSEC, vérifier s'il a fait une option finance, ou banque, auquel cas son compte est bon, l'embastiller immédiatement, le sabotage est établi... pas besoin de procès ! En ce qui me concerne, ancien de l'ESSEC aussi... j'ai un alibi, non pas que j'écrive LA CRISE, infect pamphlet contre la banque et la finance (peut-être pour mieux tromper mon monde), mais, argument imparable, je viens de Dordogne, pas de Corrèze. Corrèze... Corrèze... ça me dit quelque chose... étendez donc l'enquête à toute la Corrèze et à tous les corréziens, de naissance ou d'adoption !

Plus sérieusement, poursuivons ce tour d'horizon sur les différentes facettes des *bail-in* en nous demandant qu'elle va en être la portée pratique et donc le champ d'application. En fait, de deux choses l'une :

- ou bien le passage au *bail-in* est inspiré par d'hypothétiques événements en nombre très limité : dans ce cas il est contre-productif... il vaudrait mieux assumer le risque

collectivement, à l'échelle nationale ou européenne, que de créer de la panique chez les déposants, provoquer des *bank run* et obliger à la mise en place de *corralitos*. Mais dans cette hypothèse où le nombre d'évènements resterait limité et ne concernerait que de petites structures, le plafond de garantie des dépôts à 100.000 € sera sans doute respecté, comme à Chypre.

- ou bien ce passage au *bail-in* est fondé sur l'anticipation bien informée de nombreux évènements probables que de simples mécanismes de solidarité ne suffiraient pas à éponger ; et c'est le cas de figure que je privilégie, car on ne met pas en place une telle usine à gaz sans de solides raisons. Dès lors, cela signifie que la crise bancaire, loin d'être en voie de résorption, est en train de s'aggraver. Dans cette hypothèse, le seuil de garantie à 100.000 € ne sera pas tenable et c'est plus probablement vers les 20 ou 50.000 € qu'il faudra aller chercher le plancher de garantie totale, avec, au-delà, un échelonnement par tranche (comme pour l'impôt sur le revenu, 5%, 10%, jusqu'à ?) du taux de conversion des dépôts en titres dont la valeur immédiate sera quasi nulle et la valeur future dépendra d'un retour à meilleure fortune des banques concernées. Dans ce cas, la chute de consommation des ménages (ne disposant plus totalement de leurs liquidités) sera sévère, l'activité se contractera fortement et le chômage augmentera encore plus. Et nous serons plus proches d'un effondrement économique et social politiquement mouvementé que du déroulement standard d'une crise économique, fut-elle sévère.

Ce passage européen au *bail-in* pose donc plus de problèmes qu'il n'en résout, tant il est ambigu, difficile à interpréter et lourd de menaces. Pourtant, hélas, il est dans la logique des décisions antérieures : il ne fait qu'entériner le déculottage de la classe politique occidentale (libéraux et sociaux démocrates confondus, avec en France deux beaux discours vite oubliés, Sarkozy à Toulon, Hollande au Bourget) face au chantage des lobbys bancaires et financiers, à moins qu'il ne s'agisse de compagnonnage actif entre ces deux mondes, voire plus... si affinités ! Lire le *Bank Recovery and Resolution Directive* (bonne lecture... ça ne fait que 319 pages... en [anglais](#), en [français](#), ou en [espagnol](#)) n'est rien d'autre que faire l'amer constat d'une décennie perdue en matière de régulation bancaire, constat qui ne peut que suggérer de dire ses quatre vérités à un système bancaire profondément vicié :

- la première vérité, c'est que sans la possibilité de tondre les déposants, le modèle bancaire actuel n'est plus viable : les capitaux ne voudraient plus s'y investir soit sous forme de capital soit sous forme de créances. Les créanciers actuels ou potentiels comptent bien sur cette tonte pour s'exonérer de leurs responsabilités, en organisant leurs créances dans le cadre des exceptions prévues, des voies d'évitement de la participation au renflouement. **L'activité bancaire est désormais au risque des déposants, et non plus des investisseurs** : c'est la négation de la supposée éthique de responsabilité du capitalisme des origines et l'illustration du mépris de la ploutocratie pour le peuple. Car le renflouement bancaire à l'européenne aujourd'hui est fondé sur la double peine pour le citoyen : une pénalité pour le citoyen-déposant pour la partie interne du renflouement, plus une pénalité pour le citoyen-contribuable pour la partie fonds de solidarité européens mobilisés en appui du renflouement.

- la deuxième vérité, c'est que ce calcul d'exonération de responsabilité des créanciers est voué à l'échec car il se fonde sur l'hypothèse de la passivité des déposants. Or ceux-ci vont développer des stratégies d'adaptation (j'y viens dans la deuxième partie de cette lettre) pour naviguer entre *bank run* et *corralitos* afin de limiter leurs risques. Ces stratégies pourront aller jusqu'à la **fuite devant la monnaie fiduciaire**, au moins sous sa forme scripturale, avec, d'une part, une forte demande pour les espèces et un contournement des limitations de paiement en espèces, et, d'autre part, une diminution des encaisses monétaires comme réserve de valeur à long terme (les vendeurs de pièces en or et en argent, mais aussi les vendeurs de coffres peuvent se frotter les mains !).

- la troisième vérité est que le monde bancaire actuel s'est largement discrédité en quelques années, depuis le début du scandale des *subprimes*. Des scandales, des fraudes, des manipulations éclatent tous les mois, dans tous les pays, sur tous les types de marché et sont traités par les régulateurs avec une mansuétude dont les voleurs de pommes et de bicyclettes aimeraient bien pouvoir bénéficier, débouchant sur de simples amendes pour les banques concernées, même si quelques boucs émissaires (plus ou moins sympathiques ou odieux) sont ici ou là condamnés à titre personnel, lâchés par leur banque (Jerôme Kerviel en France, Fabrice Tourre aux Etats-Unis). Les *banksters* ne sont pas légions et ne doivent pas entacher la réputation de toute une profession qui, en général, travaille dans le cadre légal (qu'il importe de changer, voir ci-dessous), mais le récit de leurs exploits ne facilite ni la confiance du public ni la sérénité d'un inévitable débat sur une vraie réforme du système bancaire, au-delà des réformettes actuellement en cours.

- la quatrième vérité, c'est que le modèle de banque universelle est intenable après tout ce qu'on vient de vivre et ce qui se prépare. La régulation bancaire doit être sous tendue par un principe simple, qui tétanise les banquiers, certes, mais deviendra une exigence des peuples après les prochains troubles prévisibles : de même que la loi pénale stipulait en France avant 1981 que « **tout condamné à mort aura la tête tranchée** », une bonne loi bancaire, fondant un système stable, devrait commencer par un article 1^{er} disant que **toute banque universelle sera coupée en deux**... ou plus exactement qu'il existe deux types de banques et que le mélange des genres est interdit :

- la banque de dépôts et de crédit à l'économie, dotée du droit de création monétaire, soumise à une régulation rigoureuse (interdisant notamment toute opération spéculative de pari sur les prix, mettant la rémunération des dirigeants sous la double responsabilité du Conseil d'Administration et d'un Conseil des déposants) mais, en contrepartie de ces contraintes, totalement garantie par l'Etat, ce qui sécurise et attire les dépôts.

- la banque d'affaire et de spéculation (je préférerais l'interdiction de toute spéculation, mais je ne crois plus au Père Noël !), totalement libre dans ses activités (sous réserve du respect des lois en vigueur), mais sans droit de création monétaire, donc travaillant exclusivement avec des sommes confiées par des « investisseurs »

(qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et sans aucune garantie des États : ni bail-in, ni bail-out, le défaut de paiement se traduit par la faillite et le règlement judiciaire dans le cadre des lois en vigueur. Les apporteurs de fonds agissent au risque et péril de leur désir de gain et n'auront droit à aucune solidarité de la collectivité en cas de problème.

Au-delà de ces quatre vérités, tout le reste n'est que balivernes et faux-fuyant, lois bancaires au rabais et courbettes du monde politique devant le lobby bancaire. Passons maintenant à nos sous, donc de la démarche macro à la démarche micro !

2. Et mes sous dans tout ça : aux bons soins de Confucius !

Avertissement :

Inutile de m'écrire pour me demander des conseils de placements, je ne répondrai pas ! Ce n'est pas mon job, je ne suis pas conseiller financier. De plus, le Conseil financier suppose de bien connaître la situation de la personne à qui on prodigue un conseil ou une recommandation. Ceux qui ont la solution miracle pour tout le monde, sans tenir compte de l'âge, de la situation professionnelle, des contraintes et des projets de chacun... sont forcément des charlatans ou trop intéressés à vendre un produit précis... qui leur rapporte une commission! La rubrique "Et mes sous dans tout ça" vise plus à interpeler et à faire réfléchir qu'à conseiller. Ensuite, à chacun de prendre ses responsabilités.

Suite au N°23 de cette lettre et en dépit de l'avertissement ci-dessus déjà placardé, un lecteur m'écrit qu'au vu des vidéos et des articles qu'il trouve sur internet :

« je dois avouer que cela fait un peu peur, après Chypre, et ce qu'on lit à droite à gauche, je me dis qu'ils vont vraiment y arriver, à voler notre épargne... Je suis agriculteur, et il m'arrive d'avoir 100000€ sur le compte pendant un mois, mais ce n'est que de la trésorerie, je n'ai pas 100000€ d'épargne! Qu'advierait-il de mon exploitation s'ils ponctionnaient à ce moment là? »

Sur une vidéo « il est mentionné plusieurs fois le XXXXXXXX, comme banque à risque, ma question est : quelle est la banque la plus sûre? Le YYYYYYYY est-il moins concerné? Y-a-t-il d'autres banques sûres? ».

Commentaire : J'ai masqué volontairement les noms des banques évoquées dans ce message.

Conformément à l'avertissement ci-dessus, je n'ai pas répondu, accusant simplement réception lors d'une relance reçue une semaine après le premier message (en rappelant le principe de non réponse personnalisée). Mais, au moins, cet appel au secours a le mérite de la clarté quant aux soucis que créent les perspectives de *bail-in*, et je vais plus ou moins y répondre ici, d'une manière générale. Pour ce faire, je vais m'entourer des conseils du vénérable Confucius, qui insuffle un état d'esprit, une zen attitude, qui aide à relativiser les choses. De plus, en ces temps de montée en puissance d'une Chine que Deng Xiaoping a fait renouer avec le confucianisme (honné par Mao !), il est de bon ton de se réclamer de Confucius. Alors, essayons d'être bien vu de l'Empire du Milieu... on ne sait jamais... car une édition de l'intégrale de LA CRISE en mandarin (1,4 milliard de lecteurs potentiels) ça fait rêver (si un chinois sur mille me versait 1 yuan de droits d'auteur, ça ferait 1.400.000 yuans soit 170.000 €... que je m'empresserais de répartir entre au moins quatre banques... surtout pas chinoises !).

« ***Espérer le meilleur, se préparer au pire, prendre ce qui vient*** » aurait dit Confucius. Formule géniale, que vous pouvez appliquer à toutes les dimensions de votre

vie. Mais en matière patrimoniale elle me semble particulièrement adaptée aux temps troublés et incertains que nous vivons... sous réserve de décryptage... tout à fait personnel !

Par rapport aux perspectives de *bail-in* étendus aux déposants, ***Espérer le meilleur*** c'est espérer soit :

- qu'aucune banque ne se trouvera en difficulté dans les années à venir au point de justifier un *bail-in* étendu aux déposants : on peut toujours rêver ! Et même si certains vous disent que la crise est finie, que la reprise est déjà là... vous n'êtes pas forcés de les croire ! Pas plus qu'une hirondelle ne fait le printemps, les soubresauts statistiques trimestriels, tantôt à la hausse tantôt à la baisse, ne font pas les grands réajustements institutionnels (monétaires et financiers notamment, mais aussi dans les normes de répartition de la valeur ajoutée) qui seraient nécessaires pour tourner la page de la crise.

- plus raisonnablement, c'est espérer que les dirigeants politiques et économiques des grands pays européens et de l'Union Européenne ne seront pas assez fous pour mettre en œuvre un *bail-in* étendu aux déposants et qu'ils trouveront tous les subterfuges possibles et imaginables pour éviter une telle solution, préférant n'importe quoi (augmentation de la dette souveraine par emprunt obligatoire, création monétaire débridée, forte inflation, sortie de la zone Euro...) à une spoliation directe des déposants qui serait vécue comme une rupture du pacte démocratique au profit d'une couche ploutocratique n'assumant pas ses responsabilités, surtout si le seuil de garantie à 100.000€ venait à être abaissé pendant que des arguties juridiques (du genre dette senior ou titres originés à l'étranger... dans un paradis fiscal par exemple) dispenseraient des créanciers des banques de participer activement à l'Opération Jivaro. Car je vois venir gros comme une montagne que les *bail-in* se feront beaucoup plus sur le dos des déposants anonymes (vous et moi) qu'au débit des créanciers ayant pignon sur rue et... surtout, d'excellents avocats. Bonjour les dégâts et *Viva la Revolucion* ! Toujours pas compris, Messieurs les Ploutocrates : écoutez donc le « [ça ira](#) » chanté par Edith Piaf. A bon entendeur, salut !

Se préparer au pire, là encore deux options possibles :

- si vous avez une âme de victime expiatoire – du genre jeune vierge sacrifiée au Dieu Soleil au sommet d'une pyramide Aztèque (on lui arrache le cœur avec une lame de silex, pour le bien de la collectivité !) – alors, préparez vous mentalement, vous souffrirez moins, à vous séparer de bon cœur d'une partie de vos dépôts si le sort désigne votre banque pour offrir quelque offrande au Dieu Finance.

- si vous êtes un asocial invétéré, soucieux de son seul petit confort personnel ou familial et que vous appliquez le conseil de ma grand-mère – celle aux emprunts russes, cf. [LA CRISE N° 14](#) – « Charité bien ordonnée commence par soi-même », alors préparez-vous à ne pas être pris dans le cyclone s'il venait à passer au dessus de votre

agence bancaire. Répartissez vos avoirs monétaires entre plusieurs banques et si possible préférez, avec modération et discernement, les biens réels aux actifs monétaires pour stocker de la valeur à long terme. Le cash reste néanmoins nécessaire car sa liquidité est indispensable à la mobilité à court et moyen terme, mais l'ère du cash roi est bien terminée (le *bail-in* vient de lui porter le coup de grâce). Contrairement à ce que j'ai écrit pendant 5 ans, je ne recommande donc plus de privilégier à tout prix le cash sous forme de comptes bancaires rémunérés dans l'allocation de vos actifs pour passer la période de [Très Grande Crise Multidimensionnelle](#) : les temps ont changé et le bail-in européen est passé par là. Quant aux actifs financiers... vaste problème ! Ils sont soit en bulle gonflée à l'hélium bernanké (actions) soit en bout de cycle haussier pour cause de taux d'intérêt historiquement très bas (obligations). Et au bout d'une bulle et d'un cycle haussier, qu'y a-t-il ? Un grand pschitt, aggravé pour les supports obligataires par les multiples perspectives de défauts sur dette souveraine.

Prendre ce qui vient. Sage conseil ! Encore faut-il savoir si cela suppose qu'il faut accepter a posteriori tout ce qui vous arrive – et donc subir – ou bien anticiper ce qui va ou ce qui pourrait arriver, pour agir . Dans le premier cas il s'agit d'un fatalisme peu dynamisant, d'une acceptation passive et impuissante, dans le deuxième cas d'une philosophie de l'action en univers incertain, intégrant la possibilité de l'échec mais magnifiant la légitimité du combat. Le choix de votre (vos) banque(s) constitue un bon terrain d'application. Trois options possibles :

1/ J'y suis j'y reste. Je n'ai même pas 20.000 Euros d'encours bancaires, tous comptes confondus, pas la peine de m'embêter à changer de banque pour un risque éventuel de *bail-in* qui de toutes manières ne me concernera pas, même si la garantie à 100.000 € devait être abaissée de moitié. Le raisonnement se défend... sauf que s'il y a un *corralito* sur cette banque pour empêcher un *bank run* déstabilisateur, le temps d'éclaircir et de régler sa situation, il vous concernera aussi et vous ne serez plus maître de vos mouvements bancaires et de vos retraits d'espèces.

2/ La dissémination des dépôts...au petit bonheur la chance. J'ai plus de 20.000 €, je prends deux banques. Plus de 50.000, j'en prends trois et ainsi de suite. Quels critères de choix : les agences les plus proches de mon domicile, de mon travail ? Les premières qui s'affichent sur mon écran quand je tape le mot banque (je viens de le faire : j'ai BNP, INGdirect et Caisse d'Epargne... qui ont payé Google pour s'afficher en haut de page !) ? Mais rien ne me garantit qu'une telle diversification me mette à l'abri de tout problème : celles qui recherchent le plus activement des déposants sont peut-être celles qui en ont le plus besoin... pour alimenter les retraits d'anciens déposants par les dépôts de nouveaux clients ! Quel esprit mal tourné ce chroniqueur de LA CRISE : il voit du Ponzi partout ! A croire qu'il s'est fait plumer par Madoff !

3/ L'enquête minutieuse : c'est plus un état d'esprit qu'une option réellement à la portée d'un simple particulier car l'information disponible est très incomplète et elle

peut être établie (et donc trafiquée) par des gens peu objectifs (tout est permis pour déstabiliser les concurrents !). C'est néanmoins la seule option que je puisse retenir, car tant qu'à se faire dépouiller autant que ce soit les yeux ouverts, en ayant fait tout son possible pour l'éviter plutôt qu'en victime passive donc quasi consentante.

Alors, menons l'enquête. Je vous propose ci-dessous trois tableaux qui peuvent constituer un premier pas pour notre enquête... à condition de savoir les lire et les interpréter. Le premier tableau (issu d'un travail chez Goldman Sachs repris par [ZeroHedge](#)... sur un ton de *French bashing*) mesure, pour des banques européennes uniquement, le ratio des actifs nets divisés par les capitaux propres², mais peu importe ici pour la majorité de mes lecteurs. Un ratio à 20 signifie que les actifs sont 20 fois supérieurs aux capitaux propres, c'est-à-dire qu'il suffirait d'une perte de 5% sur les actifs pour que l'apport des actionnaires (les propriétaires de la banque) soit « mangé » par les pertes, un ratio à 50 n'autorisant qu'une perte de 2%. Quels sont ces actifs sur lesquels une perte peut être enregistrée ? Essentiellement des prêts aux Ménages et aux entreprises, des bons d'Etats (dette souveraine), des titres achetés sur les marchés financiers. Pour donner une échelle de risque, une grosse bulle immobilière, c'est actuellement en Espagne 11% d'impayés sur les prêts immobiliers, un bon krach boursier c'est 20% de pertes sur les actions ! Pour diminuer le ratio, et donc sécuriser les autres apporteurs de capitaux (créanciers divers) et les déposants, deux solutions : soit augmenter le capital (donc en diluant le pouvoir des actionnaires actuels et leur part de profit distribué), sous réserve de trouver des volontaires pour monter au capital, soit réduire les actifs (la logique Jivaro).

Les deuxième et troisième tableaux proviennent du Center for risk management, HEC Lausanne. Ils simulent et calculent (1^{ère} colonne) la perte qui résulterait pour chaque institution financière (pas seulement des banques, mais aussi des assureurs – extension de domaine très intéressante) d'une chute de 40% en 6 mois des marchés financiers (donc une chute particulièrement extrême... mais on n'est jamais trop prudent). Le deuxième tableau porte sur les 25 premières institutions mondiales (classées par ordre décroissant du volume de perte envisageable). Le troisième porte sur les 34 premières institutions européennes (sur le site du *Center for risk management* vous le trouverez pour 128 établissements, et vous pourrez accéder à de nombreuses [informations méthodologiques](#) que je ne peux pas reproduire ici mais qui vous seront indispensables pour comprendre la signification de toutes les colonnes des tableaux). Vous pourrez remarquer en comparant les tableaux 1 et 3 de nombreux points communs en tête de classement.

² Colonne gauche : la définition la plus généralement admise, correspondant au capital + réserves, c'est-à-dire ce qui appartient comptablement aux actionnaires ; la colonne droite relevant d'une norme différente (mais dans la même logique), le [Core Equity Tier Capital](#), qui sert de référence dans les accords internationaux de régulation bancaire, dits Accords de Bâle (siège de la Banque des Règlements Internationaux)

Tableau N°1

Les banques européennes les plus mal capitalisées

Source : <http://www.zerohedge.com/news/2013-06-26/lhorreur-goldman-finds-europes-two-worst-capitalized-banks-france>

Simple leverage in 2012, TA/TE

Total adjusted assets over Tangible Equity, FY 2012

Rank	Bank	TA/TE
1	Credit Agricole	46.7x
2	Natixis	35.2x
3	Credit Suisse	30.1x
4	Deutsche Bank	28.9x
5	Societe Generale	28.4x
6	Commerzbank	26.3x
7	Danske Bank	26.2x
8	EFG International	24.8x
9	SEB	24.6x
10	Santander	24.3x
11	Erste Bank	24.1x
12	SHB	23.4x
13	BNP Paribas	22.7x
14	Nordea	22.4x
15	Lloyds	22.3x
16	Barclays	22.3x
17	UBS	21.2x
18	Banco Popular	21.1x
19	Banco Popolare	19.8x
20	Bankinter	19.6x
21	Swedbank	19.3x
22	UBI Banca	19.0x
23	Sabadell	18.2x
24	DNB	17.8x
25	BBVA	17.6x
26	Unicredit	17.6x
27	Intesa Sanpaolo	17.3x
28	Bank Of Ireland	17.3x
29	CaixaBank	16.7x
30	HSBC	16.5x
31	Julius Baer	16.1x
32	Standard Chartered	15.3x
33	RBS	15.2x
34	Raiffeisen	15.1x
35	ING Bank	14.5x
36	Vontobel	14.5x
37	BP Milano	12.9x
38	BRE Bank	10.7x
39	BZ WBK	8.7x
40	Komercni	8.4x
41	PKO BP	8.2x
42	OTP Bank	7.7x
43	Bank Pekao	6.5x
44	Bank Handlowy	6.3x
45	Average	21.0x

TA over Basel III capital in 2012, TA/CET1

Total adjusted assets over Core Equity Tier Capital, FY 2012

Rank	Bank	TA/CET1
1	Natixis	46.3x
2	Credit Agricole	45.6x
3	Credit Suisse	40.0x
4	Sabadell	37.8x
5	Deutsche Bank	35.3x
6	Lloyds	33.8x
7	UBS	33.1x
8	Societe Generale	31.5x
9	EFG International	31.4x
10	Santander	30.3x
11	Danske Bank	28.5x
12	Bank Of Ireland	28.4x
13	SEB	27.2x
14	SHB	27.0x
15	Nordea	26.7x
16	Barclays	26.5x
17	Commerzbank	26.5x
18	Banco Popolare	24.4x
19	ING Bank	24.3x
20	CaixaBank	24.1x
21	BNP Paribas	23.5x
22	Swedbank	23.0x
23	RBS	22.7x
24	Banco Popular	22.6x
25	Bankinter	21.7x
26	BBVA	21.3x
27	DNB	19.7x
28	Unicredit	19.7x
29	Intesa Sanpaolo	19.6x
30	HSBC	18.8x
31	UBI Banca	18.3x
32	Standard Chartered	17.9x
33	Julius Baer	17.3x
34	Erste Bank	17.0x
35	Vontobel	16.7x
36	Raiffeisen	16.1x
37	Komercni	14.8x
38	BP Milano	13.7x
39	BRE Bank	12.6x
40	BZ WBK	11.5x
41	PKO BP	10.1x
42	Bank Handlowy	8.7x
43	OTP Bank	8.6x
44	Bank Pekao	7.8x
45	Average	25.6x

Tableau N°2

Systemic risk measures for global financial institutions³

Source: <http://www.crml.ch/index.php?id=53>

Center for risk management, Lausanne

<u>Symbol</u>	<u>Name</u>	<u>SRISK</u> [bill. \$]	<u>Market cap.</u> [bill. \$]	<u>Leverage</u> [ratio]	<u>SRMES</u> [%]
8306	Mitsubishi UFJ Financial Group	129.721	89.47	25.80	3.02
ACA	Credit Agricole SA	112.831	27.25	84.00	4.44
DBK	Deutsche Bank AG	112.508	46.73	52.55	4.41
8411	Mizuho Financial Group Inc	104.212	52.45	33.05	2.59
BARC	Barclays PLC	101.330	57.33	40.01	5.09
BNP	BNP Paribas	85.028	82.63	28.82	3.53
3988	Bank Of China Ltd-H	83.510	119.12	16.91	2.64
939	China Construction Bank-H	76.472	181.59	13.12	2.88
8316	Sumitomo Mitsui Financial Group	72.660	66.46	21.90	2.58
601288	Agricultural Bank Of China-A	72.110	130.53	17.61	0.94
GLE	Societe Generale	71.690	38.09	42.00	5.17
RBS	Royal Bank of Scotland Group PLC	69.798	56.91	31.59	4.05
BAC	Bank Of America	62.442	155.24	13.19	2.63
JPM	JP Morgan Chase	56.507	205.22	11.87	2.43
INGA	ING Groep NV	56.358	43.95	33.18	3.68
C	Citigroup	55.079	156.07	11.80	3.26
601398	Ind & Comm Bank Of China-A	46.174	223.51	13.36	0.90
UCG	UniCredit SpA	39.968	35.56	31.15	3.17
SAN	Banco Santander SA	38.285	83.93	18.69	3.35
CBK	Commerzbank AG	38.260	11.97	67.36	4.10
3328	Bank Of Communications Co-H	36.885	47.52	17.51	2.91
MS	Morgan Stanley	33.699	52.41	15.05	3.60
PRU	Prudential Financial	33.694	37.55	18.83	3.07
GS	Goldman Sachs	31.006	75.74	12.36	3.40
BBAS3	Banco do Brasil SA	30.689	28.51	20.38	3.69

³ “Systemic risk measures for global financial institutions are provided by the [NYU Stern Volatility Lab](#), run by NYU Stern Professor and Nobel Laureate Robert Engle. They are based on the methodology developed by Acharya, Pedersen, Philippon, and Richardson (2010) and Brownlees and Engle (2010). SRISK measures the capital shortfall of a firm in case of a new financial crisis, defined as a 40% semiannual decline of the world stock market. The model has a single factor (the world stock market). The expected shortfall is based on a 2% daily market decline, extrapolated to a 40% semiannual decline. The measures are all expressed in billion dollars.”

Tableau N°3, Systemic risk measures for European financial institutions⁴

Source : <http://www.crml.ch/index.php?id=39>,

Center for risk management, Lausanne

Lastest Systemic Risk Measures in Europe (last updated : 09-Aug-2013)									
Firms		Countries							
Rank	Name	Country	SRISK	Market cap.	Leverage	LRMES	Ann. vol.	Corr. with	
			[bill. €]	[bill...]	[ratio]	[%]	[%]	world mkt	
1	Credit Agricole SA	France	81.016	20.41	84.00	36.95	28.64	0.50	▲
2	Deutsche Bank AG	Germany	79.554	35.00	52.55	40.53	31.12	0.55	☰
3	Barclays PLC	United Kingdom	71.229	42.94	40.01	48.52	38.43	0.48	
4	BNP Paribas	France	59.338	61.89	28.82	39.56	18.96	0.52	
5	Societe Generale	France	49.899	28.53	42.00	46.48	33.67	0.56	
6	Royal Bank of Scotland Group PLC	United Kingdom	47.999	42.63	31.59	41.11	35.48	0.46	
7	ING Groep NV	Netherlands	43.535	32.92	33.18	52.65	24.85	0.48	
8	UniCredit SpA	Italy	27.611	26.63	31.16	34.20	28.27	0.38	
9	Commerzbank AG	Germany	27.566	8.96	67.36	39.32	58.95	0.36	
10	Banco Santander SA	Spain	24.445	62.86	18.69	38.19	17.89	0.47	
11	Schweizerische Nationalbank	Switzerland	22.139	0.09	4739.85	0.00	20.71	0.03	
12	Dexia SA	Belgium	22.016	0.04	10294.10	0.00	440.23	0.37	
13	Natixis	France	20.192	11.95	43.06	34.07	29.83	0.44	
14	AXA SA	France	19.359	41.59	17.58	52.78	22.55	0.58	☰
15	Intesa Sanpaolo SpA	Italy	15.946	24.30	24.98	29.90	27.41	0.42	
16	Credit Suisse Group AG	Switzerland	15.846	36.73	19.76	36.45	21.73	0.47	
17	Lloyds Banking Group PLC	United Kingdom	14.798	62.45	16.17	36.77	30.75	0.53	
18	Legal & General Group PLC	United Kingdom	14.105	13.53	30.57	38.19	17.68	0.49	
19	Aviva PLC	United Kingdom	13.145	13.77	28.21	42.67	25.34	0.42	
20	Danske Bank A/S	Denmark	12.994	15.46	27.83	32.82	37.89	0.47	
21	CNP Assurances	France	12.492	9.35	36.84	32.87	19.23	0.42	
22	Aegon NV	Netherlands	12.111	12.27	27.69	49.13	28.77	0.54	
23	UBS AG-REG	Switzerland	10.333	58.73	15.56	33.89	18.01	0.48	
24	HSBC Holdings PLC	United Kingdom	9.594	153.79	13.00	36.79	23.77	0.57	
25	Banca Monte dei Paschi di Siena SpA	Italy	9.570	2.41	85.36	30.12	39.11	0.32	
26	Bank of Greece	Greece	8.435	0.27	578.71	19.64	50.66	0.02	☰
27	Credit Industriel et Commercial	France	7.761	4.43	48.68	8.01	13.35	0.19	
28	Deutsche Boerse AG	Germany	7.757	10.71	26.34	29.13	28.00	0.42	
29	Nordea Bank AB	Sweden	7.286	39.43	15.68	34.15	23.66	0.53	
30	Banco Bilbao Vizcaya Argentari	Spain	6.978	42.64	13.86	42.47	19.34	0.49	
31	Assicurazioni Generali SpA	Italy	6.670	23.65	18.58	27.51	18.15	0.41	
32	Standard Life PLC	United Kingdom	6.183	10.08	20.84	49.42	26.49	0.56	
33	Banco Popolare SC	Italy	5.274	1.87	63.73	33.29	36.19	0.40	
34	London Stock Exchange Group PLC	United Kingdom	5.221	5.09	33.97	16.75	27.25	0.36	

⁴ “Systemic risk measures for European financial institutions are constructed by the Center for Risk Management at Lausanne. They are based on the methodology developed by Engle, Jondeau, and Rockinger (2012). SRISK measures the capital shortfall of a firm in case of a new financial crisis, defined as a 40% semi-annual decline of the world financial market. Return fo a firm is driven by the domestic, European, and world stock markets. The expected shortfall is directly based on a 40% semiannual decline of the world stock market. It is computed using 50'000 simulations of the complete model over a 6-month period. The measures are all expressed in billion euros. European systemic risk measures are developed in collaboration with the NYU Stern’s Volatility Institute, run by NYU Stern Professor and Nobel Laureate Robert Engle”.

Que nous disent ces tableaux, et d'abord que ne nous disent-ils pas ! Ces tableaux ne nous disent pas que telle ou telle banque (dans le haut d'un classement) va nécessairement faire défaut ni même qu'elle a plus de chance de faire défaut que des banques du milieu ou du bas du classement. Donc, en vous communiquant ces tableaux, je ne vous incite pas forcément à fermer dans la journée tous vos comptes au Crédit Agricole, chez Natixis (Caisse d'Épargne ou Banque Populaire), chez Deutsche Bank, au Crédit Suisse, à la Barclays ou chez Sabadell (de toutes manières c'est vous qui prenez vos responsabilités, *in fine*) : si ces banques ne détiennent pas de dette grecque, portugaise ou espagnole, si elles ont la chance d'avoir un faible taux d'impayé sur leurs prêts immobiliers... elles présentent moins de risques de défaut qu'une banque bien capitalisée qui serait affectée par une surcharge de dette périphérique et de forts taux d'impayés immobiliers, sans parler d'un méga-krach boursier, un *big one* de rupture de la faille de Wall Street . De plus ces tableaux ne peuvent pas rendre compte de la dynamique interne de chaque banque, qui l'a conduite à cette situation de sous-capitalisation. Par exemple, le Crédit Agricole SA (donc la structure fédérative, pas les caisses régionales) apparaît en « bonne » position dans toutes les analyses sur les banques potentiellement en difficulté : comme l'explique bien [Georges Ugeux](#) dans une récente chronique du Monde, sa sous-capitalisation résulte de sa structure :

« Le Crédit Agricole est lui-même en mauvaise posture, mais incapable de lever des capitaux. La raison en est sa structure. Ses actionnaires sont les sociétés agricoles mutuelles : ce fut le tour de prestidigitateur qui fut réalisé lors de la « privatisation » du Crédit Agricole. Dans un cas comme celui-ci, les mutuelles n'ont pas les moyens de souscrire à une augmentation de capital et s'accrochent à leur contrôle qui serait dilué si elles décidaient de ne pas suivre l'opération ».

Par contre, le premier tableau nous dit que si des banques sont en difficulté pour honorer leurs engagements, le risque que les déposants soient affectés est d'autant plus fort que le ratio actifs / capitaux propres est élevé. Et le problème pour un particulier comme vous et moi est qu'il n'est pas en état de savoir s'il y a de la dette grecque sous la moquette de Natixis, de la dette portugaise dans les placards du Crédit Agricole, un taux d'impayés immobiliers à 15% chez Sabadell (11 % en moyenne en Espagne) et si Deutsche Bank n'a pas des tonnes de casseroles en Europe orientale, si toutes ces créances sont correctement couvertes par des *Credit Default Swaps* qui seraient effectivement honorés en cas de problème par une contrepartie qui ne tomberait pas elle-même en défaut.. Dès lors, face au passage du *bail-out* au *bail-in*, les déposants se doivent d'être en alerte et de développer des stratégies prudentielles.

Pour être encore plus pédagogue, parlons comme un maquignon (marchand de bestiaux) : il vous dirait que, pour faire de bonnes affaires, il faut savoir tâter le cul des vaches. Eh bien, dans la période actuelle... il faut savoir tâter le cul des banques. Je vous recommande donc de prendre des banques au tissu actionnarial bien rempli : pour amortir la chute, rien ne vaut de bons bourrelets de capital et de réserves ! Les maigrelettes de la croupe actionnariale, les élégantes tailles mannequin de la capitalisation bancaire, les anorexiques du capital, les hauts de bilan plats comme des limandes... sont à fuir comme la peste. En effet, si la situation de l'économie réelle ne s'améliore pas, si de nombreux prêts immobiliers ne sont pas remboursés ou si des pays font défaut sur leur dette souveraine, les banques mal capitalisées pourraient

bien vous faire un gros défaut dans le dos... et auquel cas, c'est vous qui paieriez les pots cassés. Car faute d'actionnaires, faute de détenteurs d'obligations, donc faute de propriétaires et de créanciers, ce sont les déposants qui assumeront le risque. Or la norme devrait être que les actionnaires actionnent, au péril de leurs capitaux, que les obligataires s'obligent au risque du non remboursement de leurs titres, mais que les déposants déposent aujourd'hui pour disposer demain. Hélas, le monde de la norme idéale n'existe pas !

Bonne chance dans votre quête de la Banque idéale. Mais n'oubliez pas que vos soucis personnels de préservation de toute confiscation de vos dépôts bancaires, tout à fait légitimes et que je partage pleinement, ne sont qu'un aspect des conséquences d'une Opération Jivaro qui consiste à sacrifier l'économie réelle pour mieux préserver les intérêts de la ploutocratie financière (je me suis déjà expliqué sur ma préférence du mot *ploutocratie* plutôt que *oligarchie* plus couramment usité, cf. [LA CRISE N°17, De la ploutocratie en Amérique](#), sept. 2011). Mais soyons clairs sur la nature de cette Opération Jivaro : elle n'est pas le résultat d'un plan secret orchestré dans l'ombre et ourdi contre l'intérêt des peuples (comme vous l'expliquerait un conspirationniste). Elle désigne, beaucoup plus banalement, la résultante complexe mais non intentionnelle de décisions parcellaires correspondant à la défense d'intérêts particuliers qui seraient remis en cause par une refondation du système bancaire et financier. Elle ne fait que transcender et porter à incandescence, dans une période historique donnée, les failles d'un système économique et social (le capitalisme à hypertrophie financière). Et lorsque les Etats démissionnent face aux intérêts particuliers les plus puissants, la démocratie est en grave danger.

Allez, vous reprendrez bien une petite [Carmagnole](#), juste pour la route, en attendant le prochain numéro de LA CRISE.

Henri REGNAULT

Le 18 août 2013

henri.regnault@univ-pau.fr